

CONTRAT D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES PROMOTEURS, MAÎTRES D'OUVRAGE DÉLÉGUÉS, ASSISTANTS À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DU RISQUE

Le présent formulaire de déclaration du risque, qui fera partie intégrante du contrat s'il se concrétise, permet à l'assureur conformément à l'article L. 113-2 du Code des assurances, d'apprécier les activités à garantir et vos besoins d'assurance. Nous vous remercions donc de répondre de façon complète et avec précision à l'ensemble des questions.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA





1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

■ Vos nom et prénom(s) ou raison sociale (sigle éventuel) :
Forme juridique (SA, SAS, SARL, exercice en nom propre, etc.) :
Si vous êtes déjà souscripteur de SMA COURTAGE, veuillez simplement renseigner votre numéro ll_l_l_l_l_l_l et passer directement à la page suivante.
■ Votre adresse ou celle du siège social de votre société : N° rue :
Code postal IIII_Ville :
 N° téléphone lllllll
N° de portable l <u>l ll ll ll ll l</u> E-mail
Personne chargée de l'assurance :
Son n° de téléphone : l _ l _ l _ l _ l _ l _ l _ l _ l
Date de création de votre société l <u>l_l_l_l_l</u> _l
■ N° SIREN : IIIIIIIIIII Code N.A.F. : IIII
N° d'inscription au Registre du Commerce :
Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre une copie de votre extrait Kbis.
■ Votre société possède-t-elle des filiales ? □ OUI □ NON
Si oui, veuillez joindre au présent formulaire la liste de vos filiales (nom et adresse) avec mention de leur activité et de leur chiffre d'affaires. Si vous souhaitez que nous étudiions une offre d'assurance pour certaines de vos filiales, il convient de remplir un formulaire de déclaration du risque analogue au présent document pour chaque filiale concernée.
■ Votre société est-elle filiale d'une autre société ? □ OUI □ NON
Si OUI, veuillez nous indiquer ses nom et adresse :
 Dans le cadre de votre activité, disposez-vous d'un SAV afin de vous prémunir des sinistres ? □ OUI □ NON
2 - PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
Vous déclarez avoir établi le Document Unique des Risques Professionnels (DUERP) de votre entreprise consultable par les salariés, les représentants du personnel, l'inspecteur du travail, comportant :

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

- les propositions d'actions à mettre en place ?

- un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise,

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

- le classement de ces risques,



OUI NON

OUI NON

OUI NON



■ Ce document unique est-il mis à jour chaque année ?	OUI NON			
■ Un salarié ou un organisme extérieur spécialisé en matière de prévention des risques professionels dans l'entreprise ? □ OUI □ NOI				
 Déclarez-vous que vos salariés bénéficient : d'actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, d'actions d'inform formation ? de la mise en place d'une organisation et de moyen adaptés et d'équipements, de protection (casque, gants, chaussures antidérapantes, etc) ? 	OUI NON			
3 - VOS ACTIVITÉS				
En tant que promoteur immobilier, vous déclarez :				
■ prendre l'initiative d'opération de construction,				
acquérir ou faire acquérir tous biens immobiliers ou mobiliers nécessaires à la réalisation de vos act	ivités,			
créer des sociétés immobilières de construction ou en assumez la gestion et l'administration,				
choisir les architectes, les entrepreneurs et autres techniciens du bâtiment,				
effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et des prêts,				
passez des contrats de vente d'immeubles ou partie d'immeuble entrant dans ses opérations de cor	nstruction,			
■ assumer la fonction de syndic provisoire, président provisoire d'association syndicale ainsi que liquidateurs de SCI,	les missions de			
• organiser en vue de la vente et de la promotion commerciale de ses opérations de constructions, tou manifestation et événements tels que portes ouvertes, cocktail, réception sur les lieux ou à proximité lieux de l'opération,				
• exercer à titre accessoire des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conduite d'opération,				
• effectuer des opérations d'achat d'immeuble bâtis en vue de les revendre après avoir réalisé des travaux de rénovation lourde,				
■ ne pas exercer d'activité de maîtrise d'œuvre totale ou partielle pour propre compte.				
Réalisez-vous des opérations en co-promotion ? □ oui □ non Dans l'affirmative, merci de joindre un descriptif du montage de l'opération, la répartition des missions promoteur, le garant du volet assurances.	entre chaque co-			
Assumez-vous dans le cadre d'une activité occasionnelle de marchands de biens, l'achat et la rimmobiliers sans réalisation de travaux ou après réalisation de travaux de faible ampleur ? oui ono Dans l'affirmative, merci de préciser les types d'activités et leur volume.	evente de biens			

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA





Exercez-vous d'autres activités spécifiques ? ☐ oui ☐ non	
Dans l'affirmative, merci de préciser les types d'activités et leur volume.	
Merci de nous joindre une copie de vos statuts	
4 - LE VOLUME DE VOTRE ACTIVITÉ	
Montant T.T.C. des sommes facturées au titre des activités déclarées en qualité de Travaux tous corps d'état y compris révisions, honoraires et travaux complément	=
Montant T.T.C des honoraires. facturés en qualité de Maître d'ouvrage délégué/Assist	ant maîtrise d'ouvrage
Montant T.T.C. du chiffre d'affaires réalisé au titre des opérations en qualité de ma	rchand de biens
5 - VOS ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE	
Le demandeur a -t-il déjà été assuré pour le même risque ? Si OUI, précisez :	🗖 oui 🗖 non
Nom et adresse du précédent assureur :	
Numéro de contrat : Date d'effet : III II II Date de résiliati	on: _ _
Motif de résiliation :	
Si votre contrat n'est pas encore résilié, veuillez indiquer la date de sa prochaine échéance	
Merci de joindre un relevé de sinistralité des 5 dernières années établi par votre (ou vo	

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA





6 - VOS FORMULES DE MONTANTS DE GARANTIES ET DE FRANCHISES

Merci de bien vouloir cocher la formule de garantie que vous souhaitez souscrire

	☐ FORMULE 1 FRANCHISE* DE 20 FRANCHISES DE BASE	☐ FORMULE 2 FRANCHISE* DE 40 FRANCHISES DE BASE	☐ FORMULE 3 FRANCHISE* DE 20 FRANCHISES DE BASE
	(hors dommages corporels)	(hors dommages corporels)	(hors dommages corporels)
NATURE DES GARANTIES		MONTANT DE GARANTIE D	E BASE
I - Dommages corporels autres que ceux visés en III, V, et VI.	8 000 000 € par sinistre	8 000 000 € par sinistre	6 000 000 € par sinistre
II- Dommages matériels et immatériels dont	1 600 000 € par sinistre dont ♥	3 200 000 € par sinistre dont ↓	800 000 € par sinistre dont ♥
Dommages immatériels non consécutifs	800 000 € par sinistre	1 600 000 € par sinistre	400 000 € par sinistre
	GARANTIES SPÉCIFIQUES I	POUR CERTAINS DOMMAGES	
Les m	ontants de garantie sont con	nmuns à la formule 1 et à la fo	ormule 2
Les mon	tants de la garantie de base po	our certains dommages sont p	lafonnés à :
III - Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » en cas d'atteinte à l'environnement autres que ceux visés à l'article IV	800 000 € par sinistre et par année d'assurance		400 000 € par sinistre et par année d'assurance
IV - Responsabilité environnementale	150 000 € par sinistre e	t par année d'assurance	100 000 € par sinistre et par année d'assurance
V - Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » en cas de <u>faute inexcusable</u>			
à l'égard d'un de vos préposés ou d'une personne mise temporairement à votre disposition	➤ 1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance		
À l'égard de plus d'un préposé ou plus d'une personne mise temporairement à votre disposition consécutivement à un même fait dommageable	 2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance sans que le montant total de la garantie de l'année puisse dépasser cette somme 		
VI - Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » consécutifs à un sinistre directement dû ou lié à <u>l'amiante ou tout matériau</u> <u>contenant de l'amiante</u>			500 000 € par sinistre et par année d'assurance
VII - Défaut de conformité aux règlements de la construction	·	t par année d'assurance	200 000 € épuisables et par année d'assurance

^{*}Les franchises sont indexées en fonction de la franchise de base.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA

SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15





Souhaitez-vous souscrire la garantie Protection juridique ☐ oui ☐ non

Dans la négative, les garanties relevant du titre 5 Protection juridique des conditions générales du contrat ne sont pas acquises.

NATURE DE LA GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE	SEUIL D'INTERVENTION
Protection juridique	16 000 € par litige et 61 000 € par an dans la limite	305 €
Protection juridique	des prestations définies ci-dessous	303 €

CE QUE NOUS RÉGI	ERONS	CE QUE NOUS
À L'AVOCAT INTERVENANT POUR VOTRE COMPTE		NE RÉGLERONS PAS
Consultation	Baux commerciaux : Commission de conciliation385 € Fixation du loyer	Les amendes et les sommes de toute nature que vous seriez dans l'obligation de régler ou rembourser au(x) tiers. Les frais et dépens engagés par le (les) tiers et mis à votre charge. Les honoraires de résultat. Les frais et interventions rendus nécessaires ou aggravés de votre seul fait.
Référé expertise en défense305 € Autre500 €	Pourvoi en défense 1 500 € Pourvoi en demande 2 000 €	
Sursis à exécution	Cour d'Assises	
Ces montants hors taxe incluent, outre les honora émoluments (notamment de postulation devant le trib Ils n'incluent pas les frais d'actes d'huissiers de justi mandataire devant le tribunal de commerce. Ces montants sont applicables par ordonnance, juger d'avocats, c'est à dire lorsqu'un avocat succède, à vo défense de vos intérêts, ou si vous faites le choix de plus Si le litige relève d'une juridiction étrangère, le mon française équivalent, et à défaut, celui du niveau de juridiction de la commercia d	Les enquêtes pour identifier ou retrouver le ou (les) tiers. Les frais engagés sans notre accord	
Le service d'assistance juridique est accessible :		

Le service d'assistance juridique est accessible :

- du lundi au samedi de 8h00 à 20h00 (hors jours chômés ou fériés) par téléphone au 01 53 26 23 24
- 24h/24 par internet : www.civis.fr

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15





Souhaitez-vous souscrire la garantie Individuelle accident ☐ oui ☐ non

Dans la négative, les garanties relevant du titre 6 Individuelle accident des conditions générales ne sont pas acquises.

Nature de la garantie	Montant des capitaux garantis
Décès ou invalidité Permanente Totale en cas d'accident	□ 25 000 € □ 50 000 € □ 100 000 €
Invalidité Permanente Partielle en cas d'accident	☐ 25 000 € ☐ 50 000 € ☐ 100 000 € multiplié par le taux d'invalidité constaté conformément au barème du concours médical

7 - DISPOSITIF DE LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, nous vous prions :

- de joindre une copie d'extrait Kbis datant de moins de 3 mois pour les entreprises commerciales ou une copie du justificatif de l'inscription au Registre des Métiers pour les artisans
- d'effectuer tout règlement à partir d'un compte ouvert, au nom de l'entreprise, auprès d'un établissement bancaire français.

8 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Vous voulez que votre contrat	prenne effet à la date du : l	1 11	1 11	1.1	I là 0 heure

9 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Mode de paiement	Fréquence		
□Par chèque	□Annuelle	□Semestrielle	□Trimestrielle
□Prélèvement à échéance*	□Annuelle	□Semestrielle	□Trimestrielle
□Prélèvement mensualisé*			

^{*} Merci de nous fournir un RIB.

10 - PORTÉE DU PRÉSENT QUESTIONNAIRE

Vous déclarez sincères et à votre connaissance, exacts, les renseignements fournis ci-dessus et certifiez qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à nous induire en erreur dans l'appréciation du risque proposé.

Vous acceptez, en conséquence, que le présent formulaire de déclaration du risque serve de base au contrat que vous désirez souscrire et en fasse partie intégrante.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

SMA



Nous attirons votre attention sur le fait que :

- toute modification, en cours de contrat, des renseignements indiqués dans le formulaire de déclaration du risque ou tout autre document, constitutive d'une aggravation de risque, permet à l'assureur de dénoncer le contrat ou de proposer un nouveau montant de prime, conformément à l'article L. 113-4 du code des assurances
- toute omission ou toute déclaration fausse ou inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou vous exposer à supporter la charge de tout ou partie des indemnités selon les conditions prévues aux articles L. 113-8 et L. 113-9 du code des assurances.

L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la passation, gestion et exécution de votre contrat d'assurance, à la gestion de la relation commerciale ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Vos données pourront être transmises à ses partenaires ou aux autorités compétentes. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à <u>deleguealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr</u> En savoir plus sur notre site internet.

Documents à joindre obligatoirement

- Copie des statuts de la société
- Relevé de sinistralité des précédents assureurs sur les 5 dernières années datant de moins de 3 mois
- Extrait Kbis à jour datant de moins de 3 mois
- Copie de la pièce d'identité du dirigeant

Fait à	
Le	Signature et cachet

SGB00